

## Liste des servitudes

### Commune de Saint-Maximin

Code	Nom	Gestionnaire de SUP
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier	
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation	
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation	
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres	
A7	Forêts de protection	
A8	Travaux de boisement et reboisement	
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles	
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain	
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée	
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air	
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires	
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux	
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération	
EL2	Servitudes en zones submersibles	
EL3	Servitude de halage et de marchepied	Voies Navigables de France (VNF)
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques	
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes	
EL7	Servitudes d'alignement	
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression	
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	GRTgaz
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques	

<b>I6</b>	Servitudes concernant les mines et carrières	
<b>I7</b>	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz	
<b>I8</b>	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés	
<b>I9</b>	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur	
<b>INT1</b>	Servitudes au voisinage des cimetières	
<b>JS1</b>	Servitudes de protection des installations sportives	
<b>PM1</b>	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	<b>Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)</b>
<b>PM2</b>	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées	
<b>PT1</b>	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	<b>Agence Nationale des Fréquences (ANFR)</b>
<b>PT2</b>	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	<b>Agence Nationale des Fréquences (ANFR)</b>
<b>PT2LH</b>	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	<b>Agence Nationale des Fréquences (ANFR)</b>
<b>PT3</b>	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	
<b>PT4</b>	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	
<b>T1</b>	Servitudes relatives aux chemins de fer	<b>SNCF</b>
<b>T4</b>	Servitudes aéronautiques de balisage	
<b>T5</b>	Servitudes aéronautiques de dégagement	
<b>T6</b>	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien	
<b>T7</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	

## Commune de Saint-Maximin

### Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

#### Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Ancienne Abbaye de Saint-Leu-d'Esserent (classement par arrêtés des 1er janvier 1840 et 1er janvier 1862 ; inscriptions par arrêté du 16 février 1965) ;
- Église de Saint-Maximin (inscription par arrêté du 06 janvier 1926).

#### Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits (AC2) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Domaine de Chantilly (classement par arrêté du 28 décembre 1960) ;
- Forêts d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pomeraye, clairière et Butte de Saint-Christophe (classement par arrêté du 28 août 1998) ;
- Vallée de la Nonette (inscription par arrêté du 06 février 1970).

#### Servitudes de halage et de marchepied (EL3) :

- Rivière Oise canalisée (rive droite : 7,8 m de halage ; rive gauche : 3,25 m de marchepied ; localisation : lisière Ouest du territoire communal).

#### Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) :

Gestionnaire de SUP : GRTgaz

- Une canalisation de transport de gaz (localisation : Sud-Ouest du territoire communal) ;
- Deux canalisations de transport de gaz (localisation : lisière Sud du territoire communal) ;
- Un poste de livraison (localisation : hameau de Trossy).

#### Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PM1) :

Gestionnaires de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de l'Oise, section Brenouille / Boran-sur-Oise (approbation par arrêté du 14 décembre 2000).

#### Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) :

Gestionnaires de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station d'Apremont (décret du 30 mai 1961) ;
- Station de Creil (décret du 10 juin 1992).

#### Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2) :

Gestionnaires de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station de Creil (décrets des 05 mai 1976 et 23 décembre 1982).

#### Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2LH) :

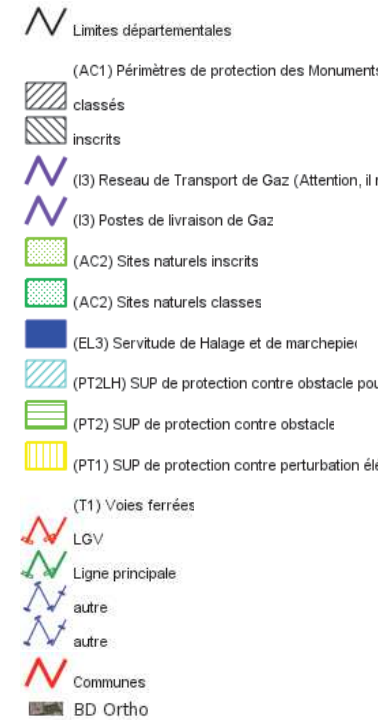
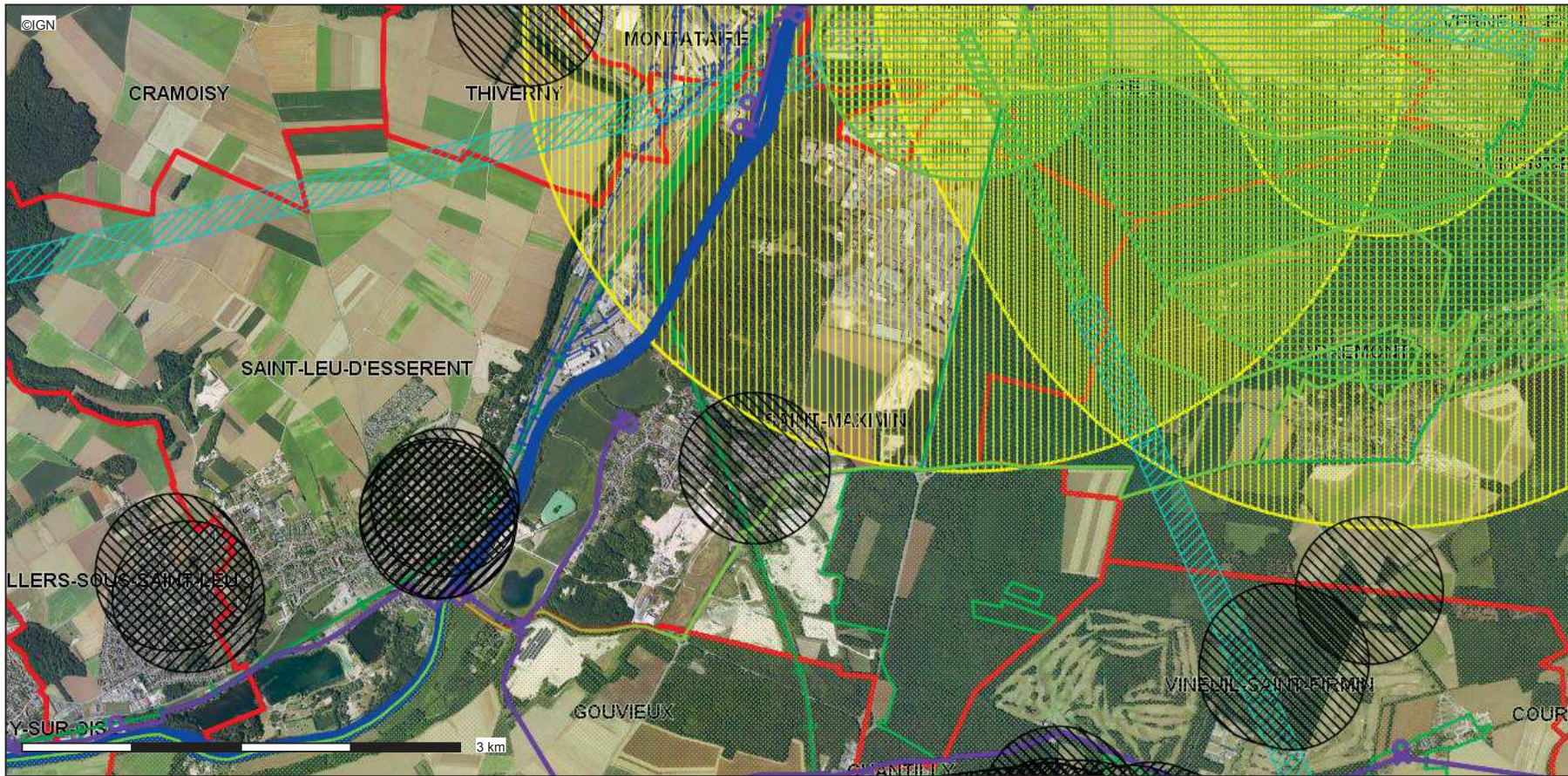
Gestionnaires de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Faisceau hertzien entre les stations de Mortefontaine et Creil (décret du 05 mai 1976) ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Creil et Balagny-sur-Thérain (décret du 23 décembre 1982) ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Creil et Neuilly-en-Thelle (décret du 23 décembre 1982).

Servitudes relatives aux chemins de fer (T1) :

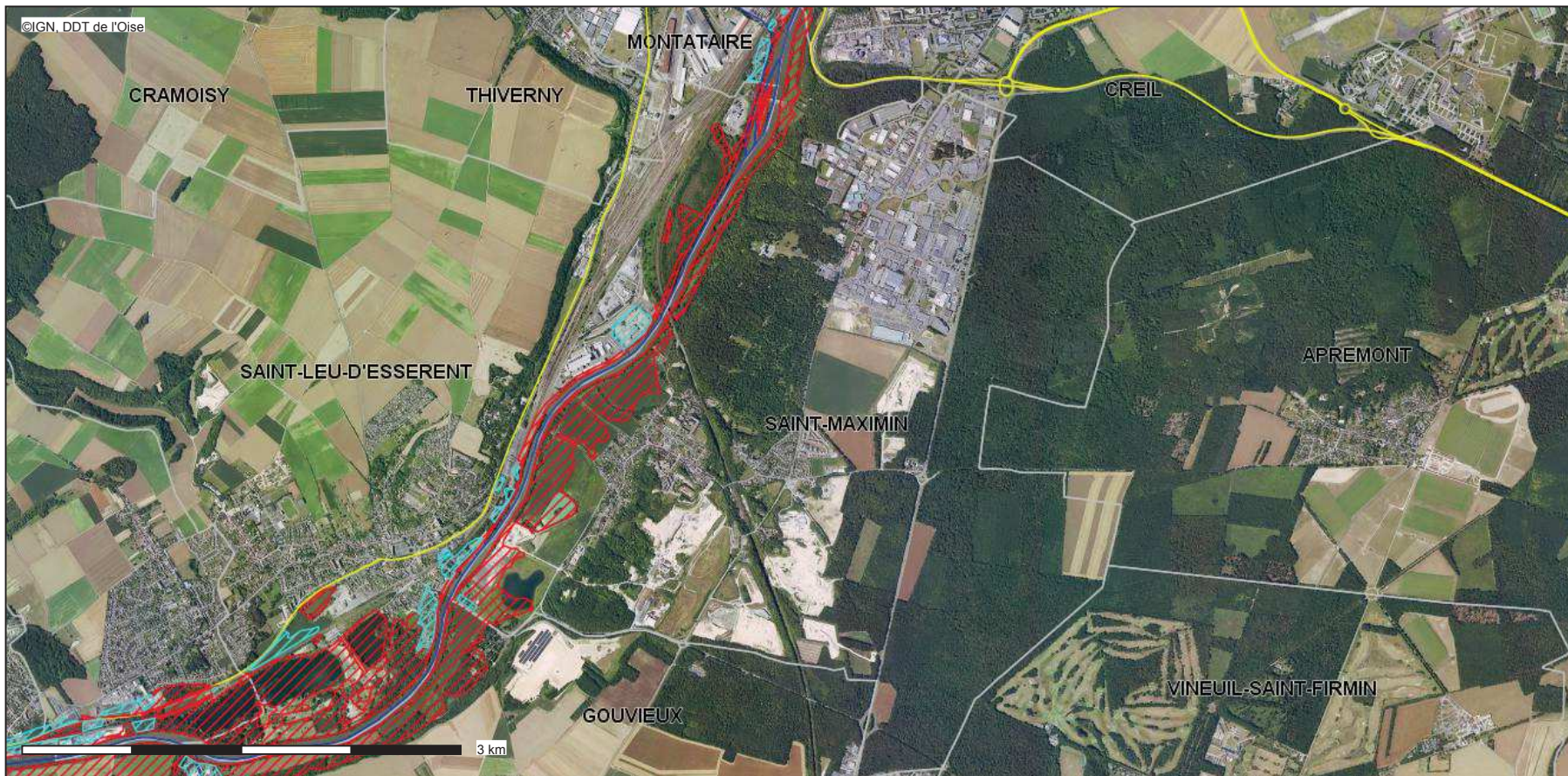
Gestionnaire de SUP : SNCF

- Deux voies principales électrifiées « ligne Paris-Nord / Lille » (*localisation : centre du territoire communal*).



**Description :**  
Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).



- PPRI Brenouille Boran-sur-Oise (redessiné)
- Zone bleue
- Zone bleu foncé
- Zone rouge
- Cours d'eau
- Autoroutes
- Routes Nationales
- Routes Départementales principales
- Limites départementales
- Limites communales
- BD Ortho

**Description :**  
Périmètres des PPR inondations et mouvements de terrains approuvés dans l'Oise.